



COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION

FlashFlashFlash info

Numéro Spécial • Avril - Juin 2013



Dans ce numéro :

15 ^e Session extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CSRP	1
14 ^e Session extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CSRP	1
28 ^e Anniversaire de la CSRP	6
Harmonisation des Politiques et Législations	10
Suivi Contrôle et Surveillance	11
Activité des projets	12
Annonces	14

Rédaction
Equipe de la CSRP

Responsable
de la publication :
Mame Fatou TOURE
Chargée de Communication
et des Relations Publiques

SECRÉTARIAT PERMANENT DE LA CSRP
Villa 4430, Karack, Rue KA-38 (Rue Mère)
Dakar, Sénégal
BP 25485, Dakar-Fann, Sénégal
Tél. : +221 33 864 04 75
Fax : +221 33 864 04 77
Courriel : spcsrp@spcsrp.org
Web : www.spcsrp.org

15^e Session extraordinaire de la Conférence des Ministres



Les 10 et 11 Juin 2013, à Dakar, République du Sénégal, la 15^e session extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CSRP a réuni tous les Etats membres. A l'issue de sa séance à huis clos, le 11 Juin 2013, la Conférence des Ministres de la CSRP annoncé les décisions suivantes :

- La Conférence des Ministres mandate le Ministre de la Pêche et des Affaires Maritimes de la République du Sénégal pour nommer un Secrétaire Permanent par intérim chargé d'assurer les affaires courantes pendant l'absence du Secrétaire Permanent de la CSRP devant prendre ses congés pour la période du 17 Juin au 16 Août 2013, ce qui permettra au prochain Secrétaire Permanent de prendre service à compter du 1^{er} Septembre 2013.
- En attendant cette échéance, la Conférence des Ministres mandate le Président en Exercice, son Excellence Moussa Condé, pour effectuer une tournée auprès des Chefs d'Etat et/ou des Gouvernements des Etats membres de la CSRP, pour faciliter une prise de décision dans la nomination du prochain Secrétaire Permanent par voie de consultation ou par la convocation d'une session extraordinaire de la Conférence des Ministres pour décision.

14^e Session extraordinaire de la Conférence des Ministres



14^e Session extraordinaire de la Conférence des Ministres

Du 27 au 28 Mars 2013, à Dakar, République du Sénégal, la 14^e Session Extraordinaire de la Conférence des Ministres de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) s'est tenue en présence de tous les Etats membres, des représentants du corps diplomatique accrédité au Sénégal, des agences de développement et de coopération (FAO, AGC, INFOPECHE, AFD, ITLOS, GIZ, CPCO, COREP, Banque Mondiale) et de la société civile (HASSMAR, PRCM, UICN, RAMPAAO, REPAO).■

Cérémonie d'ouverture

Le 27 Mars 2013, la cérémonie officielle d'ouverture de la 14^e Session extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CSRP était présidée par son Excellence Monsieur Abdoul Mbaye, Premier Ministre de la République du Sénégal.■



Dans son mot d'introduction, le Secrétaire Permanent de la CSRP, M. Kane Ciré Amadou, a présenté l'historique de la création de la CSRP et procédé à un exposé exhaustif des différentes réalisations de la Commission, notamment la mise en place de plusieurs instruments juridiques en 1993 et la réforme institutionnelle de 2009, qui ont permis entre autres de renforcer la coopération avec les partenaires techniques et financiers. Il a ensuite mis l'accent sur l'importance de la gestion concertée des petits pélagiques et les enjeux et défis de la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN) dans notre sous-région. Il a conclu en affirmant que la CSRP est un outil de coopération dont l'objectif à moyen terme est de se positionner comme une institution d'intégration.■

Dans son allocution, S.E.M. Moussa Condé, Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République de Guinée et Président en exercice de la Conférence des Ministres de la CSRP, a souligné que la présente session se tient dans un contexte particulier de raréfaction des ressources halieutiques due, entre autres, à la surexploitation des

ressources et à l'aggravation de la pêche INN. Face à cette situation, il a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération sous-régionale, et a réitéré son engagement à ne ménager aucun effort pour la recherche de solutions aux défis auxquels est confrontée la CSRP.■

Dans son discours d'ouverture, S.E.M. Abdoul Mbaye, Premier Ministre de la République du Sénégal, a rappelé que les conditions et motivations de création de la CSRP en mars 1985 s'inscrivaient dans une vision de promotion des politiques concertées des pêches pour une gestion durable des ressources halieutiques de l'espace commun aux Etats membres. Il a présenté le Plan Stratégique 2011-2015 de la CSRP comme un outil d'orientation qui permettra à terme de faire de la CSRP une « institution de référence et d'innovation », et cité les enjeux de la pêche auxquels les Etats de la sous-région sont confrontés.

Concernant les questions inscrites dans l'agenda de cette 14^e Session extraordinaire, telles que la gestion des espèces pélagiques ou la problématique de la lutte contre la pêche INN, S.E.M. Abdoul Mbaye, citant des expériences menées au Sénégal, a indiqué que l'application de mesures de gestion durable requiert d'importants moyens logistiques, techniques et humains, impossibles à réunir par un Etat pris isolément. Il a donc fortement recommandé aux Etats membres de mutualiser les moyens et les efforts et de s'inspirer des meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne l'utilisation des moyens techniques, pour assurer la surveillance des côtes.

Il a ensuite soulevé les questions portant sur l'accès aux ressources, en particulier celles des accords de pêches, avant de saluer la collaboration riche et fructueuse entre les Etats membres de la CSRP dans le domaine du Suivi Contrôle et Surveillance.

Enfin, il a exprimé sa reconnaissance et ses remerciements aux partenaires techniques et financiers pour leur précieux soutien à la CSRP, avant de déclarer ouverte la 14^e Session extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CSRP.■

Déclarations des Chefs de délégation

Les Chefs de Délégations ont tour à tour pris la parole pour remercier les autorités du Sénégal pour leur accueil chaleureux, et affirmé leur attachement aux objectifs de la CSRP. Tous ont souligné l'importance du secteur de la pêche dans leurs économies respectives et son rôle dans la réduction de la pauvreté, ainsi que sa contribution à la sécurité alimentaire.

S.E.M. Pape Diouf, Ministre de la Pêche et des Affaires maritimes de la République du Sénégal

« Dakar est un point de départ historique qui a vu la création de la Commission Sous Régionale des Pêches. Je me félicite de savoir que la CSRP se porte bien au point d'attirer d'autres pays annoncés pour y adhérer. De nos jours, le regroupement des Etats dans des ensembles régionaux constitue un choix indispensable pour le développement ».■



S.E.M. Jose Biai, Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration Régionale de la République de Guinée Bissau

« Le secteur des pêches joue un rôle important dans la contribution à la sécurité alimentaire des populations, à la création d'emplois, à l'augmentation des recettes pour les exportations, et à la balance des paiements de nos Etats. Je suis satisfait de constater la volonté de la CSRP de passer du statut d'institution de coopération à celui d'institution d'intégration ».■



S.E.M. Adalberto Vieira, Secrétaire d'État de la Pêche de la République du Cap-Vert

« Le secteur des pêches apporte une contribution importante dans la souveraineté alimentaire des populations. Les problèmes communs soulevés nécessitent des perspectives régionales, d'où la nécessité de conjuguer les efforts et de mutualiser les moyens afin de combattre les fléaux comme la pêche INN. Pour ce faire, j'appelle mes collègues sur la nécessité de donner à la CSRP les moyens de ses ambitions pour lui permettre de s'acquitter de ses engagements vis-à-vis des Etats membres. La CSRP doit être un espace de résolution des problèmes nationaux, ce qui serait un facteur de motivation des Etats membres».■



S.E.M. Mass Axi Gye, Ministre de la Pêche, des Ressources en Eau et des Relations avec l'Assemblée Nationale de la République de Gambie

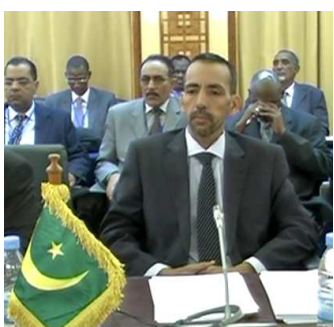
« Je remercie les autorités du Sénégal pour la qualité de l'organisation de cette session et pour l'accueil réservé aux délégations, et je remercie les partenaires au développement pour leur appui continu. Je tiens à souligner que son Excellence Sheikh Professeur, Alhaji, Docteur, Yahya A. J. J. Jammeh, accorde une grande importance au secteur des pêches ».■





M. Amadou Telliwel Diallo, Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de la République de Guinée

« Je saisis l'opportunité offerte par la célébration du 28^e anniversaire de la CSRP pour réaffirmer les engagements de la Guinée dans la réalisation des objectifs de la CSRP, à savoir entre autres, le renforcement et la mutualisation des moyens pour lutter contre la menace que constitue la pêche INN au sud de la zone CSRP. Je remercie les partenaires techniques et financiers pour leur appui constant, et j'exprime le souhait de voir la CSRP devenir une institution d'intégration ».■



S.E.M. Aghdhefna Ould Eyih, Ministre des Pêches et de l'Economie maritime de la République Islamique de Mauritanie

« Les conventions et protocoles mis en place par l'organisation et des réformes institutionnelles ont permis de crédibiliser la CSRP auprès de ses partenaires techniques et financiers. La CSRP a besoin du soutien des Etats membres pour atteindre ses objectifs. La Mauritanie a réalisé des avancées significatives pour assurer la gestion durable des ressources halieutiques, notamment la construction d'un Institut de recherches capable de fournir des avis scientifiques, un Office d'analyses sanitaires certifié ISO, une Ecole d'enseignement maritime inscrite sur la liste blanche de l'OMI, la mise en place d'une politique d'exploitation basée sur les plans d'aménagement, et un plan d'aménagement des petits pélagiques. Je renouvelle l'engagement de la Mauritanie à appuyer la CSRP ».■



S.E.M. Charles Rogers, Vice Ministre des pêches de la Sierra Leone

« Je remercie l'ensemble des Etats membres pour leur collaboration, et le Secrétariat Permanent pour la qualité du travail réalisé au cours de ces dernières années. J'exprime la préoccupation de mon pays par rapport à la pêche INN qui constitue un défi majeur pour le Gouvernement de la Sierra Leone. Il faut reconnaître la faiblesse des moyens disponibles dans les Etats pour éradiquer ce fléau, et j'interpelle le Secrétariat Permanent et les Etats Membres pour procéder à l'application effective des instruments de la FAO afférents à la lutte contre la pêche INN, tout en prenant en compte la pêche artisanale ».■

Déclarations des partenaires techniques et financiers

La Représentante de la Banque Mondiale, Dr Rebecca Lent, s'est exprimée sur le Programme Régional de Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) coordonné par la CSRP, et dont l'objectif est d'augmenter durablement la richesse globale générée par l'exploitation des ressources marines en Afrique de l'Ouest par le biais du renforcement des capacités de gouvernance, pour une gestion durable des ressources et la réduction de la pêche INN. Dr Lent a fait une brève présentation des résultats de la Revue à mi-parcours (RMP) du PRAO menée récemment dans quatre pays, à savoir le Cap Vert, le Liberia, le Sénégal et la Sierra Leone. La RMP a relevé un progrès marquant au niveau de l'immatriculation des bateaux de pêche, la formation des associations communautaires des pêcheurs, la lutte contre la pêche INN. Toutefois, plusieurs défis restent à relever, notamment le besoin de prendre en main le libre accès à la ressource, y compris la mise en place des droits d'usage territoriaux (TURFS) dans les communautés des pêches.■

La Secrétaire Générale du Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO), Dr. Dominique Duval Diop, a décrit la mission du RAMPAO et indiqué que les aires marines protégées sont des outils parmi d'autres mais qui, une fois mis en œuvre de façon effective, peuvent contribuer à une gestion durable des ressources naturelles. Elle a mis en exergue les axes de collaboration avec la CSRP, notamment la mise en place récente d'un groupe de travail AMP-Pêche. Le Dr Diop a remercié la CSRP pour son soutien continu et exprimé le souhait de formaliser cette coopération par Lettre d'entente.■

Décisions de la Conférence des Ministres



Lors des travaux de cette 14^e Session extraordinaire, la Conférence des Ministres a adopté le **Rapport de la 24^e session extraordinaire du Comité de Coordination de la CSRP**, qui s'était tenu à Dakar les 25 et 26 Mars 2013.

Les décisions de la Conférence des Ministres donnant suite aux principales recommandations du Rapport de la 24^e session extraordinaire du Comité de Coordination sont les suivantes :

- La validation technique, à l'échelle régionale, du document d'orientation stratégique sur la gestion durable des petits pélagiques, et le partage des résultats de ce projet avec l'ensemble des Etats membres.
- L'approbation du plan d'action Suivi Contrôle et Surveillance de la CSRP pour 2013-2015.
- L'approbation du projet de résolution sur la demande de saisine du Tribunal International du Droit de la Mer (ITLOS/TIDM) pour avis consultatif, après considération des résultats de l'atelier relatif à la lutte contre la pêche INN tenu à Dakar les 25 et 26 Février 2013, et des informations fournies par le représentant du Tribunal. Ainsi, *« la saisine du Tribunal est possible autant de fois que besoin. Celle-ci est cependant assujettie à la décision de la Conférence des Ministres »*
- La mise en place du mécanisme permettant aux États membres de disposer, en temps réel, des informations relatives aux législations nationales sur la pêche aux fins de leur actualisation dans un contexte juridique international très évolutif.
- L'élargissement de la cartographie des législations nationales sur la pêche à l'ensemble des Etats membres de la CSRP.
- La République Islamique de Mauritanie a réitéré son engagement à accompagner la CSRP dans l'atteinte de ses objectifs. Elle a également exprimé son souhait de voir dans le futur une relecture des textes statutaires de la CSRP, et leur révision cohérente.
- Sur la proposition de la République du Sénégal, la Conférence des Ministres décide de décerner un Certificat de Satisfecit à l'attention de Monsieur Kane Ciré Amadou pour son bilan positif à la tête du Secrétariat Permanent durant deux mandats.
- Sur la proposition du Secrétaire Permanent, la Conférence des Ministres décide de décerner un certificat de satisfecit à Monsieur Ndiaga Makhtar Laye Dia, Chef des Services Comptables et Financiers, admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour les services rendus à la CSRP.■

29 Mars 2013 : 28^e Anniversaire de la CSRP

Le 29 mars 2013, la Commission Sous Régionale des Pêches a célébré le 28^e anniversaire de sa création, en présence des délégations de tous les Etats membres et des Partenaires techniques et financiers.

Pour rappel, c'est le 29 Mars 1985 que la CSRP avait été créée par voie de Convention. Cette année, la célébration du 28^e anniversaire clôturait une semaine riche en événements pour la CSRP, avec la tenue à Dakar de la 24^e Session extraordinaire du Comité de Coordination de la CSRP (25-26 Mars 2013), et de la 14^e Session extraordinaire de la Conférence des Ministres (27-28 Mars 2013).



Visite des Ministres des Etats membres au siège du Secrétariat Permanent

La célébration a commencé en début de matinée par une visite des Ministres dans les locaux du siège du Secrétariat Permanent. Guidés par M. Kane Ciré Amadou, Secrétaire Permanent de la CSRP, les Ministres se sont rendus dans tous les bureaux pour rencontrer le personnel.

Au cours de la visite, les Ministres ont montré un vif intérêt pour le personnel rencontré, et apprécié la qualité du travail effectué par chacun dans sa fonction. S.E.M. Moussa Condé, Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République de Guinée et Président en exercice de la Conférence des Ministres de la CSRP a, au nom de ses homologues, exprimé sa satisfaction de découvrir une équipe dévouée au travail, et ses remerciements pour l'accueil particulièrement chaleureux que leur a réservé le personnel du Secrétariat Permanent. ■



29 ans de coopération halieutique : un passé, des valeurs, une vision



A la suite de la visite des locaux, les Ministres ont retrouvé dans la salle de conférence l'ensemble du personnel du Secrétariat Permanent, les membres des délégations et les invités. M. Kane Ciré Amadou, Secrétaire Permanent de la CSRF, a procédé à un historique de la CSRF et de ses réalisations, et défini les ambitions et objectifs de réalisation de la Commission, dans le futur immédiat et à long terme.

Dans son allocution, S.E.M. Moussa Condé, Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République de Guinée et Président en exercice de la Conférence des Ministres de la CSRF a, au nom de ses collègues, salué la présence de tous les Etats membres à la célébration de ce 28^e Anniversaire. Après avoir réaffirmé, au nom de ses homologues, son attachement aux objectifs de la CSRF, il a félicité le Secrétaire Permanent et son équipe pour la qualité de l'organisation de cette manifestation. ■



Après les allocutions, les Ministres ont suivi, en présence des membres des délégations et des invités, la projection du film documentaire réalisé par la CSRP dans le cadre de la vulgarisation de la *Convention Minimale d'Accès aux Ressources* (Convention CMA). Ce film documentaire fait partie d'une série de supports conçus dans le cadre d'une campagne de vulgarisation de la CMA dans les Etats membres.■



Un autre moment fort de la célébration aura été la remise par S.E.M. Pape Diouf, Ministre de la Pêche et des Affaires Maritimes de la République du Sénégal, au nom de la Conférence des Ministres, d'un chèque symbolique à Monsieur Ndiaga Makhtar Laye Dia, Chef des Services Comptables et Financiers, admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour services rendus à la CSRP.■



La célébration s'est poursuivie par la remise par le Secrétaire Permanent, de cadeaux-souvenirs de ce 28^e Anniversaire aux Ministres, qui ont ensuite procédé à la signature du Livre d'Or du Siège de la CSRP.■



Les festivités se sont prolongées par un déjeuner auquel ont pris part les délégations, les partenaires, les invités et le personnel du Secrétariat Permanent.■



CMA : Harmonisation des politiques et des législations et campagne de vulgarisation

Consultation nationales sur la cohérence des politiques de Pêche

Le Département Harmonisation des Politiques et des Législations (DHLP) de la CSRP mène actuellement une consultation sur la cohérence des politiques de pêche dans les Etats membres de la CSRP. Ainsi, une étude sur l'actualisation des législations nationales par rapport à la Convention CMA est réalisée par les juristes de chaque Etat membre, qui présenteront le résultat de leurs travaux aux acteurs du secteur de la pêche au cours des ateliers nationaux qui se déroulent actuellement, aux mois de mai et juin 2013 dans les pays. Ainsi, cinq ateliers nationaux ont déjà eu lieu respectivement au Sénégal (17 Mai 2103), en Gambie (21-23 Mai 2013), en Mauritanie (21-23 Mai 2013), en Sierra Léone (30 Mai-1er Juin 2013) et en Guinée (4-7

Juin 2013). Les ateliers nationaux du Cap-Vert et de la Guinée-Bissau seront organisés dans le courant du mois de juin 2013.

Le travail consiste à harmoniser les législations nationales à la Convention CMA, en prenant le soin d'intégrer toutes les dispositions de cette Convention dans le dispositif juridique des Etats membres de la CSRP.

Des comités nationaux de suivi de la cohérence des politiques de pêches sont actuellement mis en place dans tous les Etats membres pour assurer une politique harmonisée entre les différents services et ministères ayant un rapport avec le secteur de la pêche.■

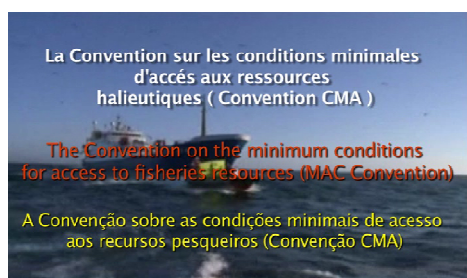
Campagne de vulgarisation de la Convention CMA



Une vaste campagne de vulgarisation de la Convention sur les Conditions Minimales d'Accès (Convention CMA) est en cours dans les Etats membres de la CSRP. Pour une meilleure compréhension de la Convention CMA, des supports de communication ont été élaborés et sont distribués aux acteurs de la pêche lors des ateliers nationaux pour leur permettre de se familiariser avec le contenu de la Convention et aussi de mieux s'approprier les thématiques développés dans cette Convention. Il s'agit entre autres d'une brochure, d'un dépliant, et d'une affiche qui prônent une gestion durable des ressources halieutiques dans l'espace de la CSRP sur le thème : « *La convention sur les conditions minimales d'accès aux ressources halieutiques : un instrument de régulation concerté et harmonisé* ». De même, une exposition itinérante sur le thème de la Convention CMA a été conçue et fera le tour des Etats membres.■



Parallèlement à ces supports, un film documentaire à été réalisé sous la direction du Département Harmonisation des Politiques et des Législations pour expliquer l'ampleur de la surexploitation des ressources halieutiques et le phénomène de plus en plus inquiétant de la pêche illicite, non déclarée et non règlementée (PINN). Le rôle important de la pêche de par son apport (soit directement, soit indirectement) pour la population mais aussi de par sa position comme secteur de premier importance pour les économies des Etats membres de la CSRP y est largement expliqué. Ainsi, les plus hautes autorités des Etats membres interviennent pour sensibiliser sur les effets néfastes que provoque la gestion non rationnelle des ressources halieutiques de la sous-région, et sur l'impérieuse nécessité de lutter ensemble contre le phénomène de la PINN à travers l'application des instruments juridiques internationaux et la mise en œuvre de la Convention CMA. Enfin, le film recommande vivement l'évolution du mandat de la CSRP, à savoir la transition organisation de coopération à une organisation d'intégration.■



Suivi, Contrôle et Surveillance : opérations « Scorpion », « Panthère » et « Chacal »

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet SCS/UE/UEMOA «Renforcement de la Coopération sous régionale pour le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) des activités de pêche dans la zone de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) », le Département Suivi, Contrôle, Surveillance et Aménagement (DSCSA) a, entre autres activités programmées par la stratégie révisée, planifié et conduit trois opérations de surveillance des pêches, durant la période Mars-Mai 2013.

Opération « Scorpion » : Type A (Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Leone)

L'opération « Scorpion » a été conduite du 21 au 25 Mars 2013 dans la ZEE des trois pays, comprise entre le nord de la Guinée-Bissau et le sud de la Sierra Leone. Le lancement de cette opération a été effectué par Son Excellence M. Moussa Condé, Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République Guinée, Président en Exercice de la Conférence des Ministres de la CSRP.

Avant le démarrage de chaque opération, les structures SCS concernées, excepté la FISCAP (Guinée-Bissau), ont reçu de la CSRP un financement pour l'opération. Une réunion de briefing a été tenue le lundi 04 mars 2013 à Conakry, République de Guinée. Chaque pays participant a engagé des moyens humains et navigants. Les moyens nationaux de SCS ont évolué dans leur ZEE respective, sous la coordination directe de la structure nationale SCS qui en informait le DSCSA.

L'opération a enregistré des résultats encourageants en termes de renforcement de la coopération et de contrôle de navires. Elle a été clôturée par une réunion de débriefing tenue le 29 avril 2013 à Conakry.

Statistiques de l'opération : 25 navires identifiés ; 25 navires contrôlés ; 06 navires arraisonnés, dont 05 pirogues et 01 chalutier. ■

Opération « Panthère » : Type A (Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Leone)

L'opération « Panthère » a été conduite du 23 au 28 Mai 2013 dans les ZEE de ces trois pays. Une réunion de planification regroupant les représentants des pays concernés avait été tenue le 29 Avril 2013 à Conakry. L'opération qui s'est déroulée sans incident majeur a permis, outre les résultats opérationnels, de renforcer l'échange d'informations aussi bien en termes de listes des navires autorisés à pêcher que de données VMS.

Statistiques de l'opération : 19 navires identifiés ; 15 navires contrôlés ; 08 navires arraisonnés.

Les rapports techniques et financiers sont en cours de production par les pays. Le DSCSA/CSRP programmera une réunion de débriefing lorsqu'il aura reçu des pays participants l'ensemble de ces rapports, tel que stipulé dans le contrat d'entente y afférent. ■



Opération « Chacal » Type B (Gambie, Guinée-Bissau, Sénégal)

Cette opération baptisée « Chacal » a été précédée d'une réunion de planification qui a réuni les représentants des pays concernés et le DSCSA, le 07 Mai 2013 à Banjul, République de Gambie. Elle a été couplée avec l'opération « Panthère », et exécutée du 23 au 28 Mai 2013, dans les eaux des trois pays concernés. Comme avec les deux premières opérations, l'engagement des moyens humains et navigants de la FISCAP a été pris en charge par la Guinée-Bissau, sur fonds propres. Le Patrouilleur *Poponguine* du Sénégal a été affrété par la CSRP pour appuyer le patrouilleur de la Gambie dans les eaux Gambiennes et patrouiller dans la zone commune Sénégal/Guinée-Bissau.

Statistiques de l'opération : 34 navires identifiés ; 25 navires contrôlés ; 00 arraisonnement.

Le DSCSA attend également les rapports techniques et financiers pour non seulement organiser la réunion de débriefing mais aussi planifier d'autres opérations. ■

Enseignements tirés et recommandations

Ces opérations ont permis au DSCSA de parvenir à un échange d'informations entre les structures nationales SCS, ce que les Etats apprécient hautement. La poursuite de cet échange d'information en dehors des opérations conjointes est une recommandation forte des Etats. Entre autres difficultés enregistrées, il y a l'absence de moyens SCS ainsi que moyens de communication performants dans certains Etats. ■



Activités des Projets

Projet d'appui à la CSRP pour le développement d'initiatives de cogestion et pour l'intégration des aires marines protégées dans l'aménagement des pêches en Afrique de l'Ouest

Atelier sur les pêcheries artisanales en Afrique de l'Ouest



La CSRP a organisé du 23 au 26 avril 2013 un atelier sur les pêcheries artisanales en Afrique de l'Ouest. Cet atelier a été l'occasion de présenter les résultats de la Revue de l'état de l'art sur la cogestion des pêches. Le document de synthèse de cette étude a été produit en 300 exemplaires pour les trois langues (anglais, français et portugais) et distribué lors de l'atelier. Le document de synthèse de l'étude sur l'état de l'art des AMP sera produits en 500 exemplaires pour les trois langues (anglais, français et portugais) et partagé avec les participants à l'atelier CEPIA en juin 2013, ainsi qu'avec tous les états membres de la CSRP.■

Publication en préparation

Suite à l'accord de l'AFD, un ouvrage académique sur le rôle des AMP dans la gestion des pêches sera édité par les Presses Universitaires de Perpignan (PUP). Cet ouvrage sera en grande partie tiré de l'étude commanditée par la CSRP dans le cadre de la convention de financement avec l'AFD. La CSRP va cofinancer l'édition de 600 exemplaires de cet ouvrage, dont 200 seront destinés aux Etats membres (Ministères des pêches et de l'environnement, Universités et institutions de recherche).■

Atelier régional du projet CEPIA

Dans le cadre du projet CEPIA (mis en œuvre par l'UICN), un atelier régional a été organisé à Dakar du 04 au 07 juin 2013, et a offert l'occasion de présenter les produits de capitalisation du projet et de tenir des sessions de formation sur la modélisation d'accompagnement pour l'aménagement des pêcheries, le logiciel IPER de suivi d'indicateurs d'efficacité des AMP pour les ressources halieutiques et la pêche et sur l'introduction des questions relatives à la pêche pour la gestion des AMP.■

Congrès International sur les Aires Marines Protégées (IMPAC 3)

En dépit des efforts de la CSRP pour obtenir une prolongation du projet jusqu'à fin 2013, le projet Cogestion & AMP sera effectivement clôturé le 30 juin 2013. Toutefois, l'AFD fournira un appui à la CSRP pour sa participation au Congrès International sur les Aires Marines Protégées (IMPAC 3) qui se tiendra à Marseille (France) du 21 au 27 octobre 2013. Les résultats et acquis du projet seront partagés lors de ce congrès avec les participants.■



Programme Régional des Pêches Afrique de l'Ouest (PRAO)

Le Programme Régional des Pêches Afrique de l'Ouest (PRAO), financé par la Banque Mondiale, est actuellement mis en œuvre dans six pays : le Cap-Vert, le Libéria, le Sénégal, la Sierra Leone, la Guinée Bissau et le Ghana.

Le Ghana vient tout juste de rejoindre le programme, qui y a été déclaré en vigueur en Juin 2012. Le recrutement du personnel du PRAO national est effectif et la mise en œuvre du projet a commencé.

La première mission de mise en œuvre conjointe du Ghana par la CSRFP et la Banque mondiale s'est déroulée du 16 au 22 Avril 2013. L'objectif était de travailler en étroite collaboration avec le PRAO national afin d'élaborer des plans d'actions pour certaines activités importantes du programme telles que l'enregistrement ou l'immatriculation et l'octroi de licences à tous les navires existants de la pêche industrielle et semi-industrielle, et la mise en place d'une Unité de Contrôle, de Surveillance de la pêche Opérationnel (UCOS). Des visites de sites ont été menées par la mission dans des sites où se pratique l'aquaculture, une des principales composantes de l'investissement.■



Mise en place des bases de données et de gestion des tableaux de bord de suivi des pêches

Le processus de création d'un système d'information (Dashboard) pour la gestion durable des pêcheries dans les pays participants est en cours. La première phase qui consistait à réaliser les études de diagnostics dans les six pays (Cap-Vert, le Libéria, le Sénégal, la Sierra Leone, la Guinée Bissau et le Ghana) est terminée et les rapports finaux pour les études ont été validés par les pays participants du PRAO et la CSRFP. La deuxième phase, à savoir le développement des bases de données et la fourniture d'équipements pour les pays, a commencé. Le cabinet **Matookai Solutions** recruté pour la réalisation du Dashboard est en consultation avec la CSRFP et les pays.■

Mise en œuvre de la stratégie de communication du réseau des Journalistes du PRAO

Le Réseau des Journalistes formé en 2012 pour traiter l'information relative aux activités du PRAO va démarrer très prochainement la mise en œuvre de ses activités dans certains pays participant au programme. En Sierra Leone, le PRAO national a reçu la première tranche du budget pour dérouler les activités planifiées par l'organe de presse *Concord Times*. Au Libéria, le quotidien *Daily Observer* a presque terminé l'étape qui consiste à prendre les dispositions nécessaires sur le plan financier pour la gestion des fonds. Dans d'autres pays comme le Cap Vert, le Sénégal et la Guinée-Bissau, le processus d'élaboration des plans de travail et la prise de dispositions nécessaires sur le plan financier pour la gestion des fonds sont en cours. Pour le Ghana, l'Unité de Coordination Régionale du PRAO travaillera avec l'équipe du PRAO national afin d'identifier un organe de presse qui sera membre du réseau.■

Troisième réunion du Comité de Pilotage

Du 28 au 29 Mai 2013 à Dakar, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO), l'Unité de Coordination Régionale (UCR), sous la supervision du Secrétariat Permanent CSRFP, a organisé la troisième réunion du Comité de Pilotage Régional. Cette troisième réunion a vu la participation des Directeurs Nationaux des Pêches, des coordonnateurs du PRAO dans les Etats participant au programme et de la Chargée du Programme au niveau de la Banque Mondiale à Washington DC. L'objectif était d'une part, de discuter et de valider le Plan de Travail et le budget des activités régionales mises en œuvre par l'Unité de Coordination Régionale, l'état de mise en œuvre de projets nationaux, les contraintes, les leçons apprises, et d'autre part, de formuler des recommandations.



Les exposés portaient sur l'état d'exécution des activités régionales du PRAO et sur les réalisations au niveau national, et les discussions ont porté sur les activités réalisées dans chaque pays, leurs contraintes, et les recommandations visant à les améliorer. La suite des travaux était consacrée à l'examen et l'adoption du Plan de Travail de l'UCR pour l'année 2013 et le budget y afférant et à l'échange d'expérience sur les thèmes de l'immatriculation des navires de pêche à petite échelle (Cap-Vert et Sénégal), du cadre de gestion des activités SCS (Sierra Leone et du Libéria) et de la Cogestion au Sénégal (exemple de Ngaparou).■

Activités prévues de Juin à Août 2013

Sensibilisation sur le guide opérationnel pour les mesures de l'État du port

Le guide opérationnel qui facilitera aux pays participants la mise en œuvre des Mesures de l'Etat du port de la FAO a été élaboré et le document est validé par les sept Etats membres de la CSRP en plus du Ghana et du Libéria en Mars 2012. Le document final est disponible en français et en anglais. L'Unité de Coordination Régionale prévoit de démarrer la phase suivante, c'est-à-dire sensibilisation des acteurs concernés au niveau national, dans la dernière semaine de Juin 2013. Un atelier national sera organisé dans chaque pays participant.■

Renforcement des capacités

L'UCR a élaboré un plan de travail sur la formation du personnel du PRAO Régional comme pour le personnel du PRAO de tous les pays participants pour l'année 2013. Le plan de formation couvre plusieurs disciplines comme demandé par le personnel, et il sera envoyé à la Banque Mondiale pour avis de non objection avant son exécution.

En outre, dans le cadre du renforcement des capacités, l'UCR prévoit de recruter un consultant qui permettra de former les acteurs concernés au niveau national sur les méthodes de collecte de données de la pêche et sur l'analyse statistique de base. L'objectif de cette formation est de renforcer les capacités du personnel concerné qui sera impliqué dans la gestion des tableaux de bord. Cette formation débutera ce mois de Juin 2013.■



Annonces

Départs à la retraite

- **Monsieur Ndiaga Makhtar Laye Dia**, Chef des Services Financier et Comptable, en poste à la CSRP depuis 2000, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite et a reçu une motion de satisfécit de la part de la Conférence des Ministres, lors de la 14^e session extraordinaire le 27 Mars 2013 à Dakar.
- **Monsieur Ciré Mamadou Bâ**, Chauffeur de Direction, en poste à la CSRP depuis 1997, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nominations

En application de la Lettre de développement, d'organisation et de gestion des Ressources humaines, et du Règlement intérieur de la CSRP, adoptée par la 12^e Session de la Conférence des Ministres de la CSRP en Février 2009 :

- **Monsieur Mouhamadou Makhtar Seck**, précédemment Gestionnaire comptable, est nommé au poste de Chef des Services Financier et Comptable, en remplacement de Monsieur Ndiaga Makhtar Laye Dia, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et a pris fonction depuis le 1^{er} Juin 2013.
- **Monsieur Guedel Kâ**, précédemment Chauffeur coursier, est nommé au poste de Chauffeur de Direction, en remplacement de Monsieur Ciré Mamadou Bâ, admis à faire valoir ses droits à la retraite.